

Communiqué de presse

Mercredi 5 novembre 2019

Securitas confirme sa volonté d'étendre son réseau de sécurité électronique

Securitas vient d'acquérir trois fonds de commerce de la société Cezzam SAS, en France.

Cezzam se compose, entre autres, de trois fonds de commerce incluant des activités d'installation, de maintenance et de SAV de systèmes de sécurité électronique. Les fonds de commerce concernés par cette acquisition comptent 36 collaborateurs, et ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 millions d'euros à fin juin 2019.

« Cette acquisition a pour objectif de renforcer les équipes techniques, commerciales et administratives de la région Nord-Est de Securitas Technologies, sur un périmètre couvrant Paris, la Normandie et la Picardie. Notre ambition est de continuer à progresser dans nos savoir-faire techniques » explique Gilles Bonnefoy, Directeur Securitas Technologies France.

L'acquisition a été consolidée par Securitas le 4 novembre 2019.

Ce communiqué de presse est également disponible sur : www.securitas.fr

Information :

Corinne Louis, direction de la communication, + 33 (0) 01 41 33 85 21 ou presse@securitas.fr

Securitas propose des solutions de sécurité intégrées, utiles à la maîtrise des risques des entreprises et des collectivités territoriales, composées de Protective services, de programmes de formation et de services d'accueil.

En France, le Groupe comprend 17 000 collaborateurs et 150 agences de proximité sur l'ensemble du territoire.

Securitas France Sarl 253 quai de la Bataille de Stalingrad CS 20169 – 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex – France
Tél. : +33(0)1 41 33 84 00 Fax : +33(0)1 74 31 25 10
www.france.securitas.fr

Capital de 48 114 960 € – 304 497 852 RCS Nanterre – Autorisation administrative N°AUT-092-2118-02-20-20190338180 du 20 février 2019 délivrée par le CNAPS, conformément à l'article L612-9 et suivants du Code de la sécurité intérieure.

« L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » Société locataire gérante (article L612-14 du CSI).